



**RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de région académique
à la jeunesse, à l'engagement et aux sports**



Crédit photo : pressmaster – Fotolia.com

Appel à manifestation d'intérêt 2026

à l'attention exclusive des SDJES d'Occitanie

**Initier des projets pour favoriser l'accès
au sport pour toutes en agissant sur la féminisation
de la pratique sportive en Occitanie**

Avril 2026

Préambule

Dans le cadre de la promotion sur l'égalité entre les femmes et les hommes, le sport est un levier majeur de développement personnel, de santé, de cohésion sociale et de citoyenneté.

Il doit être accessible à toutes et tous, sans discrimination de genre. Or, malgré des avancées notables, les inégalités femmes-hommes persistent dans le secteur sportif français. En Occitanie, 38,2 % des licences sont détenues par des femmes (source ministère des sports-licences fédérales 2024).

DEPT	Nb Licences	Nb Licences femmes	% licences féminines
09	45 145	18 027	39,9%
11	92 766	34 119	36,8%
12	85 755	33 165	38,7%
30	198 227	77 465	39,1%
31	391 063	147 546	37,7%
32	61 357	24 333	39,7%
34	276 608	97 893	35,4%
46	50 358	20 077	39,9%
48	27 837	12 852	46,2%
65	64 246	23 066	35,9%
66	128 970	53 356	41,4%
81	115 502	44 965	38,9%
82	75 013	28 986	38,6%
Total général	1 612 847	615 850	38,2%

Les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 ont constitué un moment historique : pour la première fois dans l'histoire olympique, une parité stricte a été respectée parmi les 10 500 athlètes qualifiés pour la compétition. Cette avancée majeure témoigne de la mobilisation collective possible autour de l'égalité et de l'inclusivité. L'héritage de Paris 2024 passe par la consolidation et l'amplification de ce mouvement d'égalité pour le transformer en changement structurel et durable.

Le présent appel à manifestation d'intérêt traduit cet engagement fort du ministère des Sports, de l'Agence nationale du sport, et de l'ensemble des services de l'État à faire de l'égalité femmes-hommes une priorité non-négociable du sport français.

Cet engagement s'inscrit dans :

- La **Stratégie nationale** pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes (guide de bonnes pratiques)
- Le **Contrat d'engagement républicain** signé avec les fédérations sportives, faisant de l'égalité de genre une valeur fondamentale du mouvement sportif
- Les **directives de l'ANS** pour la campagne PSF 2026, imposant que 20 % des crédits fédéraux soient explicitement alloués à des actions en faveur des publics féminins
- Les **cibles des Jeux Olympiques d'hiver 2030 (Alpes)** : parité hommes-femmes dans les équipes d'encadrement

En 2026, la DRAJES lance son appel à manifestation d'intérêt à destination des services départementaux jeunesse, engagement et sports d'Occitanie : **« Initier des projets pour favoriser l'accès au sport pour toutes en agissant sur la féminisation de la pratique sportive en Occitanie ».**

Objectifs de l'appel à manifestation d'intérêt 2026

- Augmenter le nombre de femmes licenciées en Occitanie pour 2027, prioritairement dans les fédérations présentant un taux de féminisation faible (voir annexe).
- Augmenter la proportion de femmes encadrantes, éducatrices et développer des parcours professionnels durables pour les femmes dans le sport.
- Augmenter la représentation des femmes dans les postes décisionnels (direction, bureaux exécutifs, commissions).
- Créer des environnements sportifs sûrs et respectueux, libérés de toute forme de sexisme et de violences.
- Structurer une démarche collaborative entre acteurs du sport, collectivités et acteurs économiques au service de la féminisation de la pratique territoriale.

Attendus de l'appel à manifestation d'intérêt

Les projets déposés devront présenter une ou plusieurs des 4 caractéristiques suivantes :

- **Programmes de découverte multi-sports pour filles et jeunes femmes** : Développer des stages, camps ou journées de sensibilisation à la diversité sportive destinés aux filles et jeunes femmes de 8 à 25 ans, particulièrement dans les territoires carencés et auprès des publics fragiles (filles de quartiers prioritaires, zones rurales, filles en situation de handicap).
- **Campagnes de promotion du sport féminin** : Créer et déployer des campagnes valorisant les femmes sportives, déconstruisant les stéréotypes de genre et inspirant les jeunes filles à pratiquer.
- **Offres sportives et équipements inclusifs** : Soutenir la création ou l'adaptation d'offres sportives inclusives et féminines : cours réservés aux femmes dans certaines disciplines, équipements accessibles aux femmes (ex. vestiaires, sanitaires sécurisés), aménagements pour femmes en situation de handicap ou parents-enfants.
- **Programme d'accompagnement des femmes vers l'encadrement** : Création d'un parcours dédiée aux femmes déjà engagées dans le mouvement sportif (bénévoles, athlètes retraitées, salariées) pour accéder à des rôles d'encadrement.

Également attendu :

- **Financement et cofinancement** : Le montant de la subvention ne pourra excéder 80% du budget de la demande avec à minima 20% de fonds propres à la charge du porteur. Un cofinancement local ou un apport en nature significatif sera valorisé.

- **Accompagnement par les SDJES** : Un accompagnement et un copilotage effectifs par les SDJES tout au long du projet.

Les associations ne peuvent déposer une même action sur les 2 dispositifs Bop 219 et PST.

Dépenses éligibles

Les dépenses éligibles à un financement dans le cadre du présent appel à manifestation d'intérêt sont constituées des coûts **directement** liés à la conception et à la mise en œuvre des projets sport pour tous 2026.

- Ressources humaines dédiées au projet.
- Actions de structuration et d'animation des réseaux d'actrices.
- Actions de formation, de sensibilisation et d'éducation des publics féminins.
- Études, diagnostics et démarches de concertation territoriale.
- Communication, promotion et valorisation des bonnes pratiques.

Ne font pas partie des dépenses éligibles à un financement dans le cadre du présent appel à manifestation d'intérêt, l'acquisition de terrains, les investissements immobiliers, les achats de biens amortissables, et les études non directement liées au projet.

Dotation budgétaire consacrée à l'appel à manifestation d'intérêt

La dotation consacrée à cet appel à manifestation d'intérêt pour l'année 2026 en Occitanie est de 30 000 €. Cette dotation permettra de soutenir, par ordre de priorité :

1. De nouveaux projets 2026, structurants et ambitieux.
2. Projets sélectionnés et soutenus antérieurement, sous conditions :
 - Production de bilans intermédiaires et finaux des projets, démontrant l'effet levier sur le développement local ;
 - Respect des attendus de l'appel à manifestation d'intérêt portés dans la note de cadrage 2026 ;
 - Dépôt d'un dossier de demande subvention 2026, assorti d'un avis favorable du SDJES concerné et d'un argumentaire.

Compte tenu de ces éléments et du contexte global de contraintes fortes qui pèsent sur les financements publics, le nombre de projets soutenus en 2026 sera restreint. **Une priorité sera par ailleurs donnée aux nouveaux projets 2026.** L'objectif est de **financer 3 à 5 projets au total.**

Durée des projets soutenus dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt

Les projets devront impérativement démarrer en 2026.

Rôle des services départementaux jeunesse, engagement et sports

Le présent appel à manifestation d'intérêt est adressé aux seuls SDJES, lesquels ont pour rôles :

- Relayer l'appel à manifestation d'intérêt auprès des partenaires locaux ;
- Identifier et accompagner les porteurs de projets ;
- Formuler un avis argumenté et hiérarchisé des projets de son territoire ;
- Assurer le copilotage, le suivi et l'évaluation du projet si lauréat de subvention ;

Cet appel à manifestation d'intérêt n'a pas vocation à connaître une diffusion publique.

Modalités de dépôt des projets

Les structures porteuses de projets peuvent être :

- Des ligues régionales, des comités régionaux, des comités départementaux ou associations affiliées à une fédération sportive ou groupement sportif agréés par l'Etat,
- Des comités départementaux olympiques et sportifs, le comité régional olympiques et sportifs.

Les projets sélectionnés et accompagnés par les SDJES, feront l'objet de demandes de subventions, via le Compte asso. Une fiche a été créée sur le CompteAsso pour chaque SDJES. Les porteurs de projet sont invités à déposer leur dossier sur la fiche correspondant au SDJES de leur territoire à l'aide du Code. Les SDJES transmettront les dossiers à la DRAJES assortis d'avis favorables argumentés et de toutes notes complémentaires ou annexes permettant d'étayer les projets.

Rappel des pièces administratives à fournir pour la demande :

- Dossier CERFA avec un budget équilibré (signature originale) Via le compte asso
- Compte rendu financier au titre de l'année 2025 (signature originale), si l'association a reçu un financement au titre du BOP 219 en 2025
- Document comptable N-1
- Rapport d'activité N-1
- Statuts
- La liste du conseil d'administration
- 1 RIB

La date limite de transmission des dossiers à la DRAJES est fixée au **29 mai 2026 12h00**.

Codes pour Le CompteAsso

Service	Libellé	Dispositif	Code
SDJES 09	Sport pour tous : Développer le pratique féminine	Sport autre que financement ANS	4829
SDJES 11			4830
SDJES 12			4831
SDJES 30			4832
SDJES 31			4833
SDJES 32			4834
SDJES 34			4835
SDJES 46			4836
SDJES 48			4837
SDJES 65			4838
SDJES 66			4839
SDJES 81			4840
SDJES 82			4841

Condition d'éligibilité et de financement

Le porteur du projet doit être structure en Occitanie.

Le projet doit être dans les attendus de l'appel à projet.

Sélection des projets

Les projets seront examinés par une commission composée de la DRAJES et des référents des 13 SDJES. Les projets seront sélectionnés au regard de leur qualité, de leur impact et de leur conformité aux attendus.

L'objectif est de **financer 3 à 5 projets au total**.

Critères de subventionnement : Afin de retenir pour financement les projets les plus structurants, la commission de sélection s'appuiera prioritairement sur les critères suivants ;

- Pertinence et clarté de l'articulation entre sports de nature et transition écologique
- Force de la démarche multi-acteurs et intersectorielle (sport, environnement, collectivités)
- Capacité du projet à mobiliser et sensibiliser les publics aux enjeux environnementaux
- Qualité de la stratégie de préservation et de restauration des ressources naturelles
- Accessibilité de l'offre sportive et inclusion de tous les publics
- Potentiel de démonstration et de reproduction du modèle dans d'autres territoires
- Pérennité du projet et autonomie financière à moyen terme
- Nombre de bénéficiaires et impact territorial
- Autres critères pertinents à définir

Calendrier de l'appel à manifestation d'intérêt

- Avril 2026 : Lancement de l'appel à manifestation d'intérêt auprès des SDJES
- 29/05/2026 – 12h00 : Date limite de dépôt des dossiers sur Le CompteAsso
- 05/06/2026 – 12h00 : Date limite de priorisation de dossiers par les SDJES auprès de la DRAJES
- 12/06/2026 (matin) : Réunion de la commission de sélection des projets
- Mi-juin 2026 : Notification des décisions de la commission, engagement, paiement des subventions

Contact en DRAJES Occitanie

Fousia ESSEDIRI, gestionnaire administrative et financière



05 36 25 86 17



fousia.essediri@region-academique-occitanie.fr

Stephen LESFARGUES, référent du sport pour tous



06 12 77 20 01



stephen.lesfargues@region-academique-occitanie.fr

Annexe :
(source : ministère des sports année 2024)

Niveau régional	1 612 847	615 850	38,2%
Fédérations	Nb Licences	Nb Licences femmes	% licences féminines
Fédération Française d'Aéronautique	4151	434	10,5%
Fédération Française d'Arts Énergétiques et Martiaux Chinois	1592	958	60,2%
Fédération Française d'Hélicoptère	44	1	2,3%
Fédération Française d'Aéromodélisme	2207	85	3,9%
Fédération Française d'Aérostation	66	9	13,6%
Fédération Française d'Aïkido et de Budo	1928	592	30,7%
Fédération Française d'Aïkido, d'Aïkibudo et Affinitaires	1943	714	36,7%
Fédération Française d'Athlétisme	24738	12207	49,3%
Fédération Française d'Avion	4278	1952	45,6%
Fédération Française de Badminton	15925	5997	37,7%
Fédération Française de Ballon au Poing	0	0	
Fédération Française de Ball-Trap	3598	169	4,7%
Fédération Française de Baseball, Softball	1406	333	23,7%
Fédération Française de Basketball	44627	16603	37,2%
Fédération Française de Billard	1243	144	11,6%
Fédération Française de Bowling et de Sport de Quilles	6416	1505	23,5%
Fédération Française de Boxe	6902	1448	21,0%
Fédération Française de Boxe Américaine et Disciplines Associées	1	0	0,0%
Fédération Française de Canoë-Kayak et Sports de Pagaie	2852	1033	36,2%
Fédération Française de Char à Voile	70	6	8,6%
Fédération Française de Course Camarguaise	1777	306	17,2%
Fédération Française de Course d'Orientation	801	331	41,3%
Fédération Française de Cyclisme	9114	1103	12,1%
Fédération Française de Cyclotourisme	11275	1843	16,3%
Fédération Française de Danse	10595	8992	84,9%
Fédération Française de Flying Disc	409	96	23,5%
Fédération Française de Football	185317	20899	11,3%
Fédération Française de Football Américain	1920	759	39,5%
Fédération Française de Force	1192	455	38,2%
Fédération Française de Golf	37111	9428	25,4%
Fédération Française de Gymnastique	22724	20018	88,1%
Fédération Française de Handball	71823	30080	41,9%
Fédération Française de Hockey	696	217	31,2%
Fédération Française de Hockey sur Glace	1261	208	16,5%
Fédération Française de Javelot Tir sur Cible	1	0	0,0%
Fédération Française de Jeu de Balle au Tambourin	1717	432	25,2%
Fédération Française de Jeu de Paume	0	0	

Fédération Française de Joute et Sauvetage Nautique	2020	491	24,3%
Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées	46474	16408	35,3%
Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées	21159	8119	38,4%
Fédération Française de Kick Boxing, Muay Thaï et Disciplines Associées	6803	1732	25,5%
Fédération Française de la Course Landaise	314	110	35,0%
Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade	12185	5454	44,8%
Fédération Française de la Randonnée Pédestre	28120	17873	63,6%
Fédération Française de la Retraite Sportive	12516	8929	71,3%
Fédération Française de Longue Paume	0	0	
Fédération Française de Lutte	2975	569	19,1%
Fédération Française de Motocyclisme	6852	462	6,7%
Fédération Française de Natation	31658	17447	55,1%
Fédération Française de Parachutisme	1260	169	13,4%
Fédération Française de Pêche Sportive en Apnée	242	16	6,6%
Fédération Française de Pelote Basque	1417	201	14,2%
Fédération Française de Pentathlon Moderne	916	378	41,3%
Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal	59186	10565	17,9%
Fédération Française de Planeur Ultraléger Motorisé	1855	87	4,7%
Fédération Française de Polo	12	3	25,0%
Fédération Française de Pulka et Traineau à Chiens	14	5	35,7%
Fédération Française de Roller et Skateboard	7341	4147	56,5%
Fédération Française de Rugby	91136	13202	14,5%
Fédération Française de Rugby à XIII	6631	1107	16,7%
Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme	12188	5899	48,4%
Fédération Française de Savate, Boxe Française et Disciplines Associées	6789	2564	37,8%
Fédération Française de Ski	10038	3876	38,6%
Fédération Française de Ski Nautique et de Wakeboard	830	304	36,6%
Fédération Française de Spéléologie	1809	555	30,7%
Fédération Française de Squash	1351	266	19,7%
Fédération Française de Surf	498	230	46,2%
Fédération Française de Taekwondo et Disciplines Associées	7423	3357	45,2%
Fédération Française de Tennis	117056	34436	29,4%
Fédération Française de Tennis de Table	10232	1442	14,1%
Fédération Française de Tir	27105	3186	11,8%
Fédération Française de Tir à l'Arc	6893	2442	35,4%
Fédération Française de Triathlon et Disciplines Enchaînées	4719	1427	30,2%
Fédération Française de Voile	17877	6311	35,3%
Fédération Française de Vol en Planeur	1645	312	19,0%
Fédération Française de Vol Libre	3822	582	15,2%
Fédération Française de Volley	12894	6677	51,8%
Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire	58873	53295	90,5%

Fédération Française d'Équitation	62705	54503	86,9%
Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne	12758	5128	40,2%
Fédération Française des Clubs de la Défense	13679	2904	21,2%
Fédération Française des Clubs Omnisports	880	501	56,9%
Fédération Française des Clubs Universitaires	4946	2187	44,2%
Fédération Française des Échecs	6538	1381	21,1%
Fédération Française des Pêches Sportives	924	48	5,2%
Fédération Française des Sports de Glace	2369	2188	92,4%
Fédération Française des Sports de Traîneau, de Ski VTT Joëring et de Canicross	61	26	42,6%
Fédération Française des Sports et Loisirs Canins	636	417	65,6%
Fédération Française d'Escrime	3494	1224	35,0%
Fédération Française d'Études et Sports Sous-Marins	12214	4161	34,1%
Fédération Française d'Haltérophilie, Musculation	2772	1215	43,8%
Fédération Française Double Dutch	510	385	75,5%
Fédération Française du Sport Adapté	8118	2628	32,4%
Fédération Française du Sport Automobile	5928	792	13,4%
Fédération Française du Sport Boules	4184	676	16,2%
Fédération Française du Sport d'Entreprise	522	158	30,3%
Fédération Française du Sport Travailleiste	1078	451	41,8%
Fédération Française du Sport Universitaire	11342	3749	33,1%
Fédération Française Handisport	3896	1419	36,4%
Fédération Française Maccabi	1104	297	26,9%
Fédération Française Motonautique	46	7	15,2%
Fédération Française Omnisports des Personnels de l'Éducation Nationale	1163	565	48,6%
Fédération Française Sportive de Twirling Bâton	1798	1604	89,2%
Fédération Française Sports Pour Tous	7760	6416	82,7%
Fédération Française Voitures Radio Commandées	603	7	1,2%
Fédération Nationale du Sport en Milieu Rural	7047	4138	58,7%
Fédération Sportive de la Police Nationale	2796	491	17,6%
Fédération Sportive des ASPTT	16798	7285	43,4%
Fédération Sportive Educative de l'Enseignement Catholique (UGSEL)	51983	25575	49,2%
Fédération Sportive et Culturelle de France	1942	1253	64,5%
Fédération Sportive et Gymnique du Travail	14346	3702	25,8%
UCPA Sport Loisirs	0	0	
UCPA Sport Vacances	9	0	0,0%
Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique (UFOLEP)	28994	17652	60,9%
Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS)	115559	47034	40,7%
Union Nationale Sportive Léo Lagrange	6162	3735	60,6%
Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré	70335	35956	51,1%